



DELIBÉRATIONS N°13
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/13

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Demande de subventions :
Renouvellement d'un véhicule des services municipaux**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Étaient représentés :

Date: 01/02/2024

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Affichage: 01/02/2024

Nombre de membres du conseil municipal

Absents excusés :

En exercice : 33

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAÏN

Présents : 26

Nombre de suffrages

Absents :

exprimés : 29

Annie ASTIER-CONVERSE, Gabriel LÉON, Catherine VALDENNAIRE

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_13-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Rapporteur: Rene MICHEL

VU l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'acquérir un véhicule 4x4 qui sera mis à disposition à titre gracieux à la Police aux Frontières de Montgenèvre ;

CONSIDERANT le cout prévisionnel d'acquisition d'un véhicule d'occasion correspondant au besoin, estimé à 21 500 €HT ;

CONSIDERANT l'inscription des crédits correspondants au budget 2024 ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel qui serait le suivant :

• Région - 80% :	17 200 €
• Ville - 20% :	4 300 €
Total :	21 500 €

CONSIDERANT les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 05/02/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_13-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Ceci expose,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à arrêter par voie conventionnelle les conditions détaillées de la mise à disposition dès l'acquisition du véhicule ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 3 (M.DUEZ, A.POYAU, F.DAERDEN)

ABSTENTION : 1 (A.MARCHAND)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/13

PUBLIÉE LE : **13 FEV. 2024**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

